



De : UD CGT 76

Aux camarades du Bureau Confédéral de la CEC, aux Orgas du CCN

Notre commission exécutive du 6 février 2017 a largement débattu de la situation sociale. Elle considère qu'après la bagarre contre la loi Travail, il est nécessaire de continuer à œuvrer à la convergence des luttes contre les attaques du Gouvernement et du Patronat, pour gagner l'abrogation de la loi El Khomri et satisfaction sur nos revendications.

Pour gagner, nous devons être unis et déterminés. En ce début 2017, nous ne devons pas revenir à la situation trop souvent vécue de la multiplication des journées d'actions, Fédération par Fédération. Alors que la politique du gouvernement de réduction du nombre de lits dans les hôpitaux est aujourd'hui directement responsable de plusieurs milliers de morts, il est urgent de faire converger nos forces pour défendre les services publics, dont l'hôpital et la sécurité sociale.

L'UD CGT 76 a décidé de soutenir l'appel lancé à la manifestation nationale du 7 mars 2017 et à la grève dans les hôpitaux et l'action sociale (CGT – FO –SUD) rejoint par les secteurs de la fonction publique et de la protection sociale ainsi que par les UCR CGT FO et Solidaires. Que l'on soit du privé, ou du public, jeune ou retraités, nous sommes tous concernés par cette bagarre.

Concernant la campagne autour du printemps de l'industrie, nous ne comprenons pas comment notre Secrétaire Général, Philippe Martinez a pu signer un appel avec M. Montebourg, appel qui défend « le compromis fondamental entre le capital et le travail » alors que nos statuts réaffirment la nécessité d'une société libérée de l'exploitation capitaliste. Cela n'est pas sans rappeler les déclarations de notre ancien secrétaire, qui affirmait en 2014 qu'il « *n'existe à la CGT aucune opposition de principe face au patronat* ».

Par ailleurs, il est plus que nécessaire de réaffirmer des revendications claires comme l'Abrogation de la Loi Travail, l'interdiction des licenciements, la réduction massive du temps de travail (32h voire moins) sans perte de salaire ni modulation jusqu'à résorption du chômage, la défense des services publics et de la sécurité sociale.

Adopté à l'unanimité des membres de la CE présents

Fait à Rouen, le 6 février 2017